

Nombre de membres :

- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 15
- pouvoirs : 2
- absents : 6
- prenant part à la délibération : 17

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

**Date de la convocation :** 29 novembre 2022 - **Date de l'affichage :** 07 décembre 2022

### Membres Présents :

APARICIO Cloé, ASTROLOGI Tenessy, CONGE Pascal, COULET Brigitte, DEVOT Sylvie, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, LONVIS Dominique, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VOISIN Nicolas

### Membre ayant donné un pouvoir :

CARO Gérard à LUNARDI Karine, LE BONNIEC Maria à ESTEBAN Jean-Jacques.

### Membres absents :

GROS Vincent MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, PIEYRE Laurence, URSCH Jacky. VERGNET Anne,

**M. Philippe GRISOUL est élu secrétaire de séance.**

## Délibération n°2022\_50 – Avenant n°1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie avec Hérault Energies

**Rapporteur : Nicolas VOISIN**

Le certificat d'économies d'énergie est une mesure politique visant à encourager les économies d'énergie. Le principe est d'obliger certains acteurs à réaliser des économies d'énergie et d'encourager les autres acteurs par l'obtention d'un certificat, négociables sur le marché des certificats.

Par délibération en date du 23 décembre 2019, la commune d'Entre-Vignes avait validé le transfert à Hérault Energies de la gestion des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux effectués par la collectivité pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine. Le dispositif des certificats d'économie d'énergie constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Pour lutter contre la fraude, le gouvernement a récemment renforcé le contrôle de certaines opérations avant le dépôt du dossier de demandes de Certificat d'Economie d'Energie. Les modalités du contrôle diffèrent selon les fiches d'opérations standardisées et selon la population qui bénéficie des travaux.

Cette complexification a amené Hérault Energies à contractualiser avec la Société GREENPRIME. Ainsi le syndicat Hérault Energies mobilise les dossiers auprès des communes, les dépose sur la plateforme de rachat et gère le reversement des fonds perçus, la Société GREENPRIME se chargeant de constituer et vérifier les dossiers. Les certificats relevant des autres fiches (éclairage public notamment) resteront entièrement traités par le syndicat.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider un avenant à la convention actuelle, précisant les nouvelles modalités financières découlant de ce transfert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article L.221-7,

Vu la délibération de la commune d'Entre-Vignes n°2019\_104 en date du 23 décembre 2019 décidant du transfert de la gestion des certificats d'économie d'énergie à Hérault Energies

Considérant que Hérault Energies a signé un contrat avec la société GREENPRIME ce qui a pour effet de modifier les modalités financières en cours,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Article 2 : D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer ce document.

### Délibération approuvée à l'unanimité

M. le Maire  
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

